

Annexe 4 – présentation du projet

Dans le cadre du projet de développement urbain, la commune de Saint-André de la Marche souhaite viabiliser une parcelle de prairies sur une superficie d'environ 58300 m². Cette zone permettra la création d'un groupement de logements pavillonnaires.

1 - Le maître d'ouvrage

1.1. Coordonnées du maître d'ouvrage :

Nom, Prénoms, ou dénomination du maître d'ouvrage : Commune de Saint André de la Marche.

Nom du représentant légal ou statutaire : Monsieur le Maire Paul Clémenceau

Adresse : 6, place de l'Aire du Four – BP60209.

Code Postal et commune : 49450 Saint André de la Marche.

Téléphone : 02 41 55 32 07.

1.2. Autres intervenants du projet :

Géomètre Expert	Service départemental de police de l'eau
Cabinet Chauveau-Roussel Géomètres-Experts D.P.L.G. 10, place Croix Boulay – BP75 49120 Chemillé Tél : 02.41.30.50.22	Direction Départementale des territoires du Maine et Loire D.D.T. (service de Police de l'Eau) 15 bis, rue du Petit Thouars 49000 Angers Tel : 02.41.86.66.43
Autorité environnementale	
DREAL Pays de la Loire Service connaissance des territoires – Division évaluation environnementale 5, rue François Giroud CS 16326 44263 Nantes cedex 01 Tel : 02.72.74.73.00	

2 - Situation du projet

2.1. Localisation du site d'étude :

Nom du Projet : Secteur sud-est - Zone de l'Epinay de Saint André de la Marche.

Code Postal et commune : 49450 Saint André de la Marche.

Le projet est localisé au sud-est du centre bourg de Saint André de la Marche (se référer au plan de situation de l'annexe 2). Ses coordonnées géodésiques sont les suivantes :

Système de coordonnées	Latitude (degrés)	Longitude (degrés)
Système WGS84	N 47°06'03"8	W 000°59'14"4

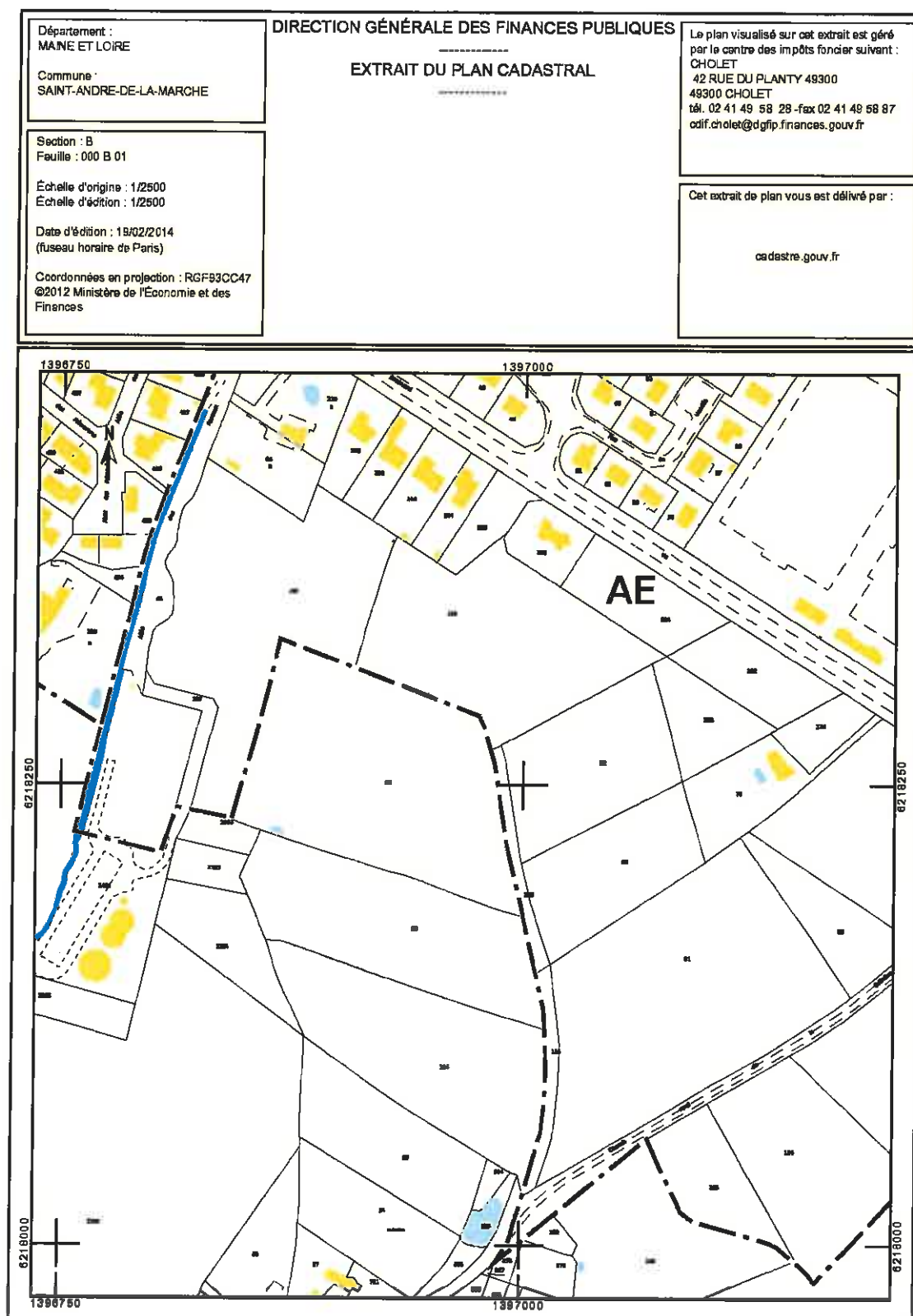
2.2 - Situation cadastrale :

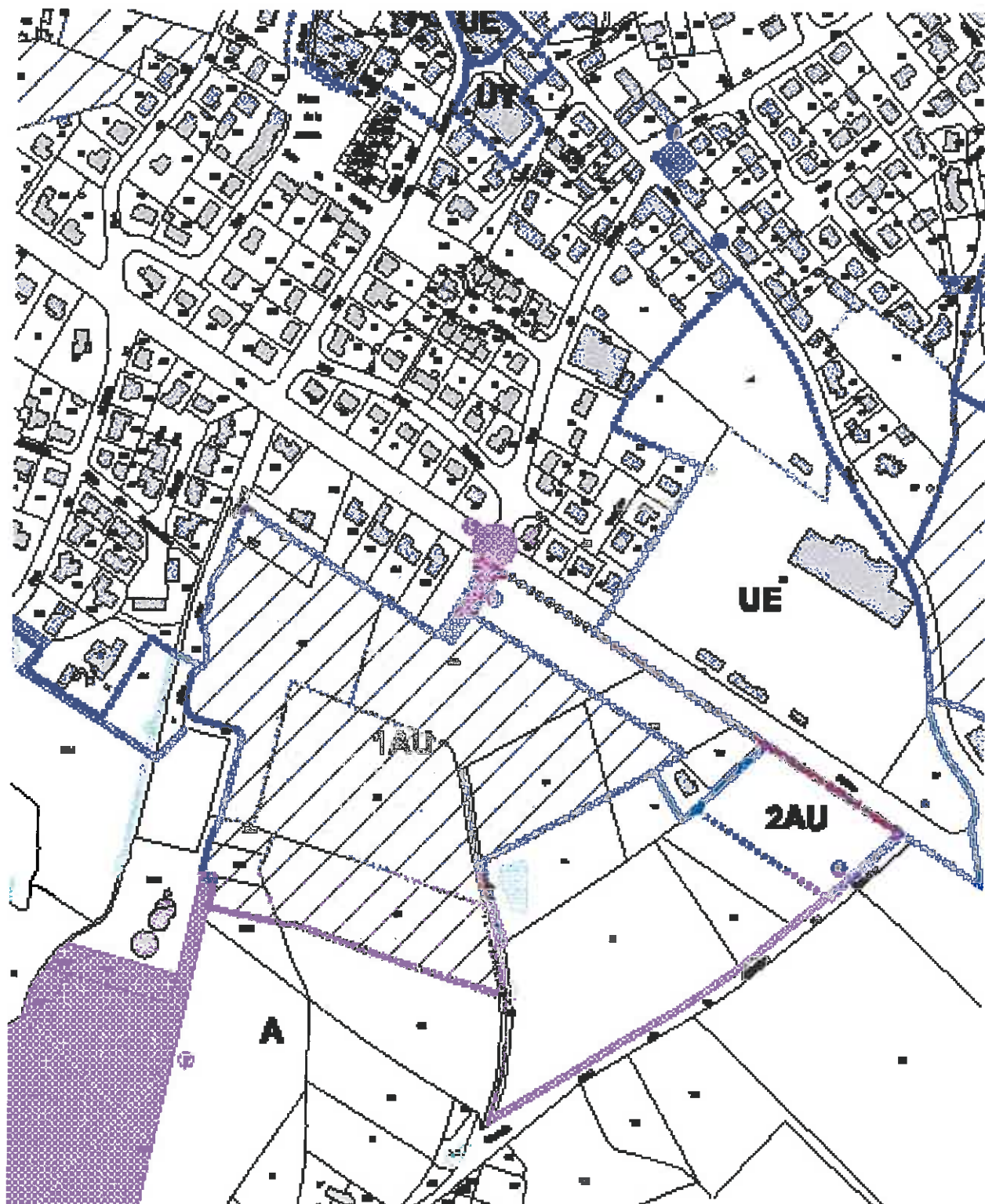
Le projet est situé sur les parcelles n° 59, 60, 104, 2033, 2383, 2384 de la section B et sur les parcelles n° 82, 123, 155, 156, 190, 205 de la section AE du cadastre de Saint André de la Marche. Le périmètre de l'opération concernée couvre une superficie de 58300 m². La situation cadastrale est la suivante (se reporter sur le plan de gestion des eaux en annexe) :

Numéro de parcelle	Surface cadastrale	Occupation du sol	Propriétaire
n° 59, 60, 104, 2033, 2383, 2384 de la section B	-	Prairie	Commune de Saint André de la Marche
n° 82, 123, 155, 156, 190, 205 de la section AE	-	Prairie	Commune de Saint André de la Marche
TOTAL	58300 m²		

Le lotissement se situe en zone AU du Plan Local d'Urbanisme (en arrêt de projet depuis le 5 Octobre 2012) de la commune de Saint André de la Marche. Le secteur AU est destiné à l'urbanisation future.

Un extrait cadastral et un extrait du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint André de la Marche sont consultables ci-dessous.





2.3 – Description du projet :

L'opération est localisée à la périphérie sud-est du centre bourg de Saint André de la Marche. Elle est destinée à l'accueil de logements de type « habitats pavillonnaires » sur une superficie d'environ 58300 m². La découpe et la composition du secteur étudié n'a pas encore été défini. Le maître d'ouvrage commence les démarches de maîtrise d'œuvre et les études techniques et réglementaires.

Géomorphologie

L'opération est implantée dans une zone aux caractéristiques géomorphologiques homogènes. Elle est caractérisée par une pente moyenne d'environ 3 %, globalement orientée vers le sud-ouest.

A l'avenir la situation géomorphologique des parcelles ne devrait pas évoluer. L'opération sera édifiée dans le contexte paysager global du site. Seules les zones occupées par les voiries seront terrassées et aménagées.

Voiries et infrastructures

Le projet de la zone de l'Epinay sera traversé par une voie de circulation principale qui desservira l'ensemble des lots.

Des zones d'espaces verts seront aménagées à l'intérieur du projet.

Réseaux divers

↳ Le site sera alimenté par le réseau public d'adduction en eau potable.

↳ Le site ne sera pas alimenté en gaz naturel.

3. Evaluation environnementale

3.1. Environnement de la zone et sensibilité

La zone étudiée est bordée sur ses extrémités (se référer à l'annexe n°5) :

- Nord par le boulevard du Poitou (RD158) et par un secteur résidentiel (lotissement pavillonnaire)
- Sud par une parcelle de prairie, la station d'épuration communale (« coin » sud-ouest) (photo 1) et par un hameau rural (pointe sud-est)
- Est par des parcelles de prairie, de cultures et par une propriété avec une maison d'habitation individuelle
- Ouest par un lotissement pavillonnaire (Secteur de l'Orberie) (photo 2) et par le ruisseau de la Tannerie



Photo 1 contexte environnemental



Photo 2 contexte environnemental

Le formulaire Cerfa 14734-02 ne montre aucune sensibilité environnante particulière. Les dossiers réglementaires suivants sont projetés :

- L 421-1 ^{suivants} et R 421-1 ^{suivants} du code de la construction (déclaration et permis d'aménager).
- L 214-1 à 11 et R 214-1 à 60 du code de l'environnement (loi sur l'eau).

3.2. Diagnostic environnemental du site

Le secteur étudié est occupé sur la totalité de sa superficie par des parcelles de prairies. On distingue quelques arbres épars au centre du site et sur les limites périphériques de l'aire d'étude. On observe des chênes, aubépines, pruneliers, bordés de ronces (mûriers et houx). Des haies sont recensées en limite sud, ouest/nord-ouest et à l'intérieur (photo 3) de l'aire d'étude. De plus, un ruisseau permanent (ruisseau de la Tannerie) s'écoule sur la partie ouest du secteur étudié (photo 4) et une mare (photo 5) est recensée à l'intérieur (partie sud-ouest) de l'aire d'étude.



Photo 3 contexte environnemental



Photo 4 contexte environnemental



Photo 5 contexte environnemental

Cette mare sera conservée et intégrée au bassin de rétention des eaux pluviales du lotissement projeté.

Les haies constituent des niches écologiques pour la biocénose autochtone. On observe des oiseaux comme les moineaux et les pigeons, ainsi que des mammifères tels que les lièvres et lapins.